



EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

OBJET : Membres du Conseil
d'Administration d'ETAPES :

Représentants désignés par le Maire.

2023-0735

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L 315-10 – R 315-6 et R 315-8;

VU le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du conseil d'administration d'ETAPES pour la durée du mandat du conseil municipal :

- Madame Jacqueline DEJEUX,
- Madame Monique VUILLEMIN.

Article 2 : Le Directeur Général des services municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Sous-Préfecture,
- * Trésorerie Principale,
- * Moyens Généraux,
- * ETAPES,
- * Membres du Conseil d'Administration.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des arrêtés du Maire et affiché aux lieux habituels.

Fait à DOLE, le 01 JUIN 2023

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX